



EVOLUTION DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DE LA METALLURGIE



Contexte

Le 22 décembre 2020, les partenaires sociaux de la branche ont convenu d'un aménagement du planning des négociations et du déploiement du dispositif conventionnel de la Métallurgie.

Le second confinement a ralenti les négociations et n'a pas permis de terminer le sujet « rémunérations » à la fin de l'année 2020, comme initialement prévu. La conclusion sur ce thème était une des conditions permettant de commencer à décliner le sujet « classification » dans les entreprises dès début 2021.

La nécessité d'anticiper l'application de certains textes déjà « mis en réserve » n'est plus aussi essentielle, le redémarrage de l'économie semblant plus lent qu'espéré.

Les modalités

- Les négociations se poursuivent sur les thèmes « rémunérations », « protection sociale » et « dialogue social » avec l'objectif de terminer au 30 juin 2021.
 - Dès que tous les thèmes auront été négociés, il sera jugé de l'équilibre global de tous ces textes.
 - Si ce jugement global est favorable (après délibération du conseil fédéral), ceux-ci seront signés en même temps. Ils concerneront les thèmes : classification, temps de travail, santé/conditions de travail, relations individuelles de travail, rémunérations, protection sociale, dialogue social en entreprise.
- Pour rappel, le texte concernant l'emploi et la formation est déjà en vigueur depuis 2019 afin de prendre en considération la loi sur la formation professionnelle de 2018.

Mise en application

Applicable au 1er janvier 2022

Le texte sur la "protection sociale" et la mise en place d'un régime de branche sera applicable au 1er janvier 2022.

Les entreprises auront donc 6 mois pour éventuellement mettre en conformité leur contrat "frais de santé" et "prévoyance" avec les exigences de l'accord.

Applicable avant fin 2022

Les textes thématiques signés seront répartis entre **une convention collective nationale unique** et des **textes autonomes sur des sujets spécifiques** (par exemple la formation professionnelle). Dans le même temps, les **modalités d'extinction des conventions collectives territoriales** seront à négocier dans chaque territoire. Il s'agira aussi de convenir des dispositions, non traitées au niveau national, qui pourraient toutefois perdurer dans des textes territoriaux (exemple : jours de congés supplémentaires territoriaux, voire certaines primes).

Applicable au 1er janvier 2024

Tous les autres thèmes seront applicables au 1er janvier 2024 : temps de travail, santé/sécurité au travail, relations individuelles de travail, rémunération, dialogue social en entreprise et classification.

La mise en place des **nouvelles classifications** exige du temps. Il s'agit, dans les entreprises, de négocier un accord de déploiement, de rédiger des fiches d'emplois et de les évaluer dans la nouvelle grille à critères classants. Ce travail pourra débuter dans les entreprises à partir de la signature des textes (c'est à dire au mieux au 30 juin 2021) pour permettre une application effective au 1er janvier 2024. Ce report donne 6 mois de plus (30 mois au lieu de 24 mois).

Position de la Métallurgie CFE-CGC

Ce nouveau planning répond à nos attentes :

- Les OS donneront un avis global sur l'ensemble des textes. Tous les textes s'appliqueront... ou aucun !
- Le décalage d'un an pour la mise en place des nouvelles classifications laisse le temps nécessaire pour faire plus correctement ce lourd travail dans les entreprises. Il permettra également de bien organiser les formations de nos militants.
- L'application anticipée d'un régime de protection sociale branche permet de protéger au plus tôt les salariés les moins bien lotis actuellement, en particulier dans les PME.
- La date d'application unique au 1er janvier 2024 apporte une meilleure visibilité à tous et laisse le temps d'adapter éventuellement les accords d'entreprises.

L'objectif de fin des négociations à mi 2021 est ambitieux. Des journées entières de travail sont planifiées sur les 6 prochains mois pour y parvenir.

Nous continuerons à vous tenir régulièrement informés de l'avancement des discussions.